

Conditions générales de séjour à L'Histoire du Lac

1. Application

1.1. Ces termes et conditions font partie intégrante et s'appliquent à toutes les offres, réservations et accords fournis par L'Histoire du Lac concernant tous les hébergements et autres installations sur le site du parc et à tous les autres accords conclus par L'Histoire du Lac en relation avec les services et produits de location proposés (« l'Hébergement »). L'Histoire du Lac est située au 2 Route de la Contie, 16310 Lésignac-Duran. L'Histoire du Lac se réserve le droit de modifier ces conditions.

1.3. Par ailleurs, les versions les plus récentes du règlement du parc L'Histoire du Lac sont disponibles sur www.lhistoiredulac.fr et sont pleinement applicables.

1.4. Les termes suivants sont utilisés dans le présent Accord :

« Réservataire principal » : la personne qui (également au nom de tout (co)invité) conclut un accord avec L'Histoire du Lac concernant la location/l'utilisation de l'Hébergement.

« Invité(s) » : le Réservataire principal et/ou les personnes spécifiées par le Réservataire principal (le cas échéant) qui (avec l'autorisation de L'Histoire du Lac) peuvent utiliser l'Hébergement.

1.5. Les présentes conditions générales s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions générales, indépendamment de toute référence antérieure à celles-ci. Les conditions utilisées par le réservataire principal sont expressément rejetées.

1.6. Les dérogations à ces conditions ne sont valables que si elles sont formulées par écrit et signées avec le consentement de L'Histoire du Lac et du Réservataire Principal.

2. Réservations

2.1. L'Histoire du Lac accepte uniquement les réservations de personnes âgées de 18 ans ou plus. Les mineurs ne sont pas autorisés à séjourner dans le logement sans être accompagnés d'un adulte (âgé d'au moins 18 ans).

2.2. L'hébergement peut accueillir au maximum le nombre de personnes indiqué sur le site.

2.3. Lors de votre réservation, vous pouvez indiquer une préférence pour un type d'hébergement spécifique. Des coûts supplémentaires peuvent être associés au séjour dans un logement ayant une préférence spécifique (par exemple, l'emplacement). Le prix final dépend de la date du séjour et de la préférence. L'Histoire du Lac se réserve le droit de s'écarter d'une préférence indiquée.

2.4. L'Histoire du Lac est un parc de vacances familial. Les groupes de jeunes non accompagnés d'un adulte (18 ans minimum) ne sont pas admis. Pour chaque réservation, nous nous réservons le droit de refuser des réservations sans donner de raisons, en particulier les réservations de groupes ou de groupes que nous considérons comme en conflit avec notre groupe cible, ou de leur imposer des conditions particulières, telles que l'exigence d'une caution.

2.6. Un accord est conclu entre le Réservataire Principal et L'Histoire du Lac au moment de l'acceptation de la réservation par L'Histoire du Lac. Il n'existe pas de délai de réflexion légal. L'accord ne peut pas être révoqué. Pour les annulations et modifications, veuillez vous référer à l'article 5 des présentes conditions.

2.7. Si aucune confirmation/facture (écrite) n'a été reçue dans les 10 jours suivant la réservation, il convient de contacter immédiatement L'Histoire du Lac, faute de quoi aucune réclamation ne pourra être formulée sur la réservation.

2.8. L'Histoire du Lac se réserve le droit d'apporter des modifications à l'aménagement et aux horaires d'ouverture des installations du parc. Cela comprend également la fermeture partielle ou totale de ces installations. En conséquence, le réservataire principal ou les invités n'ont pas droit à une indemnisation.

2.9. L'accord porte sur la location de logements et/ou d'autres installations à des fins récréatives, qui est par nature de courte durée. Il en va de même pour les autres services et produits connexes offerts par L'Histoire du Lac.

3. Paiement (conditions)

3.1. S'il y a plus de 6 semaines entre la date de réservation et la date d'arrivée, le premier versement (50%) doit être reçu par L'Histoire du Lac dans les 14 jours suivant la réception de la confirmation. Le solde du montant de la réservation doit être reçu par L'Histoire du Lac au plus tard 6 semaines avant la date d'arrivée.

3.2. Dans tous les cas autres que ceux mentionnés à l'article 3.1. le montant total de la réservation doit être payé immédiatement.

3.3. Les paiements seront confirmés dès réception. Si L'Histoire du Lac n'a pas reçu le(s) règlement(s) dans les délais, elle se réserve le droit d'annuler la réservation conformément aux présentes conditions.

3.4. L'Histoire du Lac a toujours le droit de compenser les créances contre le Réservataire Principal et/ou les Invités pour quelque raison que ce soit avec les montants payés par le Réservataire Principal et/ou les Invités pour quelque raison que ce soit.

4. Prix

4.1. Dans tous les cas, le prix de location convenu ainsi que le prix des autres services/produits achetés, tel qu'indiqué dans la confirmation écrite (également facture) de la réservation, sont dus à L'Histoire du Lac.

4.3. En plus du prix de la location et du prix des autres services/produits achetés, les éventuels frais de réservation et taxes locales sont également dus.

4.4. Après avoir réservé un hébergement, vous n'avez plus droit à des prix spéciaux, des réductions ou des tarifs promotionnels.

4.5. Tous les prix sont, le cas échéant, TTC, sauf indication contraire.

5. Annulation et modifications

5.1. Les annulations ou modifications doivent toujours être effectuées par écrit ou par courrier électronique.

5.2. Si, après la réservation, le Réservataire Principal ou les Invités souhaitent apporter des modifications, L'Histoire du Lac n'est pas obligée de coopérer. Les modifications peuvent entraîner des frais.

5.3. Le Réservataire Principal et/ou les Invités ne sont pas autorisés à permettre à d'autres personnes d'utiliser l'hébergement sous quelque nom et pour quelque raison que ce soit, sauf accord contraire écrit avec L'Histoire du Lac.

5.4. Si le Responsable de réservation principal et L'Histoire du Lac ont convenu que le Responsable de réservation principal et/ou un ou plusieurs Invités seront remplacés, le Responsable de réservation principal, en plus des autres Invités qui remplacent le Responsable de réservation principal et/ou les autres Invités, resteront solidairement responsable envers L'Histoire du Lac du paiement au moins de la partie du montant de la location restant due, des frais de modification tels que visés à l'article 5 des présentes conditions générales et des éventuels frais supplémentaires résultant du remplacement et de l'éventuelle annulation frais.

5.5. Si le réservataire principal souhaite annuler la réservation, cela est possible gratuitement jusqu'à 24 heures après réception de la confirmation de réservation. Passé ce délai, les frais d'annulation sont dus et doivent être payés par le Réservataire Principal.

Les frais d'annulation sont de :

- en cas d'annulation plus de trois mois avant la date d'arrivée, 15 % du prix total indiqué dans la confirmation ;
- en cas d'annulation dans les trois à deux mois avant la date d'arrivée, 50 % du prix total indiqué dans la confirmation ;
- en cas d'annulation entre deux et un mois avant la date d'arrivée, 75 % du prix total indiqué dans la confirmation ;
- en cas d'annulation dans un délai d'un mois avant la date d'arrivée, 90 % du prix total indiqué dans la confirmation ;
- en cas d'annulation le jour de l'arrivée ou en cas de non présentation, 100% du prix total indiqué dans la confirmation (prix de la location incluant les frais supplémentaires/hors taxes locales).

En cas d'annulation partielle, des frais au prorata sont dus.

5.6. Si l'enregistrement n'est pas effectué dans les 12 heures suivant la date convenue sans préavis, cela sera considéré comme une « non-présentation », après quoi la réservation sera traitée comme une annulation conformément à l'article 5 des présentes conditions et l'indemnisation sera postuler selon les conditions de « ne pas se présenter ».

5.7. Modifications plus d'un mois avant l'arrivée :

En principe, des frais de modification seront facturés pour toute modification d'une réservation existante. Les frais de modification ne seront pas facturés si la durée du séjour est prolongée, si la période change pour une période plus chère ou si le logement change pour un logement plus cher.

Si la période ou l'hébergement change pour une période ou un hébergement moins cher (promotionnel), le prix reste le même que la réservation initiale et des frais de modification seront facturés.

Si la durée du séjour est raccourcie ou si le logement est modifié pour une option moins chère, cela sera considéré comme une annulation partielle et, en plus des frais de modification, des frais conformément à l'article 5.5 ci-dessus seront dus.

La réduction du nombre d'invités est possible jusqu'à l'occupation minimale par hébergement, hébergements : minimum 1 personne.

5.8. Modifications dans le mois précédant l'arrivée :

En principe, des frais de modification seront facturés pour toute modification d'une réservation existante.

En cas de changement vers un hébergement moins cher ou de réduction du nombre de personnes, le montant total du voyage initial est dû. Si, après la réservation, un ou plusieurs hébergements sont annulés ou la réservation est modifiée de date, cela sera considéré comme une annulation partielle et une indemnisation sera due conformément aux dispositions de l'article 5.5 ci-dessus.

La réduction du nombre d'invités est possible jusqu'à l'occupation minimale par logement : minimum 1 personne.

5.9. Modifications de l'hébergement pendant votre séjour :

Si le contrat avec L'Histoire du Lac doit être prolongé au-delà de la durée convenue et que L'Histoire du Lac y consent, des frais de modification peuvent également être dus, en plus d'un supplément pour l'hébergement. L'Histoire du Lac se réserve toujours le droit de désigner un autre Hébergement.

6. Arrivée, séjour et départ

6.1. Tous les clients séjournant dans l'hébergement sont priés de s'enregistrer personnellement auprès de nous. Le responsable de la réservation est tenu de le faire.

6.2. Une pièce d'identité est requise au parc. L'Histoire du Lac est habilitée à contrôler les personnes présentes dans l'hébergement sur la base de leur pièce d'identité. Si les Clients ne sont pas en mesure de présenter une pièce d'identité valide, L'Histoire du Lac pourra décider de ne pas héberger ces Clients, sans que cela puisse ouvrir droit à un quelconque remboursement ou indemnisation.

6.3. Le jour de votre arrivée, vous pourrez déjà utiliser les installations du parc. Pour les règles applicables, il est fait référence à l'article 1.3 des présentes conditions générales.

6.4. Les activités d'animation peuvent différer selon la période. Pour des informations à jour, veuillez consulter le site Web de L'Histoire du Lac.

6.5. Les réservations sont toujours faites pour des dates d'arrivée et de départ fixes. Un départ anticipé ou une arrivée tardive à l'Hébergement n'affectera donc pas le montant total du voyage et aucune demande de remboursement ne pourra donc être formulée en cas de départ anticipé ou d'arrivée tardive à l'Hébergement.

- Arrivée et départ Hébergement L'Histoire du Lac -

6.6. A L'Histoire du Lac, l'arrivée ou le départ général des hébergements est possible les dimanches et samedis (sauf jours fériés). Vous pouvez accéder à votre hébergement à partir de 15h00 le jour de votre arrivée et le libérer avant 11h00 le jour de votre départ.

7. Animaux domestiques

7.1. Les animaux ne sont pas admis dans les hébergements.

7.3. Les animaux de compagnie des invités ne sont pas admis.

7.5. L'Histoire du Lac se réserve le droit de refuser les animaux de compagnie sur le parc sans avoir à motiver leur décision.

8. Responsabilité et garantie

8.1. Le réservataire principal et les invités sont conjointement et solidairement responsables de la bonne conduite des affaires dans et autour du logement loué ou ailleurs dans les locaux de L'Histoire du Lac, de l'utilisation du logement et de l'équipement et de l'inventaire qui y sont présents.

8.2. En outre, le réservataire principal et les invités sont toujours conjointement et solidairement responsables des dommages dus à la casse et/ou à la perte et/ou aux dommages causés à l'inventaire et/ou à l'hébergement, que cela soit le résultat d'actions ou d'omissions du réservataire principal. Les invités ou les tiers qui, avec ou sans autorisation, se trouvent dans le logement. Tout dommage doit être immédiatement signalé à L'Histoire du Lac par le Réservataire Principal et immédiatement indemnisé sur place, à moins que le Réservataire Principal puisse démontrer que le dommage n'est pas dû à sa faute, à celle d'autres Invités ou à l'un des membres de sa compagnie. . Si L'Histoire du Lac juge nécessaire de faire établir un constat de sinistre, les frais vous seront facturés après votre séjour.

8.3. Le Réservataire Principal et les Invités indemnisent L'Histoire du Lac contre toutes réclamations pour dommages subis par des tiers qui sont (en partie) le résultat de tout acte ou omission du Réservataire Principal, des Invités ou des tiers qui sont présents sur ou dans l'hébergement avec ou sans permission.

8.4. Si du matériel de soins (par exemple un lit adapté, des bouteilles d'oxygène, une chaise de douche, etc.) doit être utilisé pendant le séjour, le Réservataire Principal doit l'organiser à ses frais et risques. L'Histoire du Lac ne fournira pas ces équipements de soins. Ceci doit être signalé à L'Histoire du Lac au moins 1 semaine avant la date d'arrivée (voir également article 2.8). L'Histoire du Lac décline toute responsabilité en cas de détérioration de ces produits d'entretien ou d'impossibilité d'utiliser ces produits d'entretien (dans les délais).

8.5. L'Histoire du Lac pourra demander le versement d'un acompte lors de la réservation ou au début du séjour. La caution sert à garantir les dommages et/ou frais - au sens large du terme - que L'Histoire du Lac pourrait subir et/ou devrait encourir en cas de non-respect des obligations du Réservataire Principal, des Invités et/ou ou des tiers qui souhaitent faire partie de l'entreprise.

8.6. Dans le cas où l'acompte n'est pas payé immédiatement, L'Histoire du Lac est en droit de refuser au Réservataire Principal et/ou aux Invités l'accès et l'utilisation de l'Hébergement.

8.7. En cas de non-paiement de l'acompte, L'Histoire du Lac est également en droit de résilier le contrat avec effet immédiat, auquel cas les frais d'annulation tels que déterminés à l'article 5.5 ci-dessus seront dus.

8.8. L'acompte ou tout montant restant sera remboursé après règlement des réclamations (dommages à l'inventaire, à l'hébergement et/ou autres frais) de L'Histoire du Lac au réservataire principal et/ou aux invités. Toute demande (ultérieure) de dommages et intérêts ne sera pas annulée par ce remboursement.

9. Force majeure et modifications de L'Histoire du Lac

9.1. Dans le cas où L'Histoire du Lac ne serait pas en mesure d'exécuter le contrat en tout ou en partie - temporairement ou définitivement - en raison d'un cas de force majeure, L'Histoire du Lac résiliera le contrat dans un délai raisonnable après avoir pris connaissance de l'impossibilité. Pour s'y conformer, il faut soumettre une proposition de changement (par exemple pour un logement différent, une période différente, etc.).

9.2. Il y a force majeure de la part de L'Histoire du Lac si l'exécution de l'accord est empêchée en tout ou en partie, temporairement ou autrement, par des circonstances indépendantes de la volonté de L'Histoire du Lac, y compris, mais sans s'y limiter, le risque de guerre, grèves (du personnel), blocus, incendies, inondations et autres perturbations ou événements.

9.3. Une proposition d'amendement n'a pas besoin d'être acceptée. Si la modification proposée est rejetée, cela doit être communiqué à L'Histoire du Lac par écrit dans les 5 jours suivant la réception de la modification proposée. Dans ce cas, ou à défaut de réponse dans les délais, L'Histoire du Lac se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat. Vous avez alors droit à une renonciation et/ou à un remboursement (de la partie déjà payée) du montant de la réservation. L'Histoire du Lac ne pourra également être tenue responsable d'aucune indemnisation pour d'éventuels dommages.

10. Annulation

10.1. L'Histoire du Lac a le droit de résilier le contrat à tout moment avec effet immédiat s'il apparaît que les données personnelles du Réservataire Principal et/ou des Invités ont été fournies de manière incomplète et/ou incorrecte lors de la réservation ou si le but du séjour est autre que des loisirs. Dans un tel cas, aucun remboursement du montant de la réservation ou d'une partie de celui-ci ne sera effectué et L'Histoire du Lac n'est en aucun cas tenue de fournir un quelconque autre type de compensation.

11. Documents de voyage et d'identification

11.1. Sur demande, tous les Clients ou autres personnes présentes dans l'hébergement pourront être invités à présenter une pièce d'identité valide pendant leur séjour.

11.2. Le réservataire principal et/ou les invités sont responsables de disposer des documents de voyage valides requis pour la destination. L'Histoire du Lac décline toute responsabilité quant aux conséquences de la non-possession des documents de voyage corrects. Vous devez souscrire votre propre assurance voyage ou annulation.

12. Droit général et applicable

12.1. Les erreurs d'impression et de typographie évidentes, y compris la promotion sur ou dans les expressions numériques, ne lient pas L'Histoire du Lac.

12.2. L'invalidité et/ou la nullité d'une des dispositions individuelles des présentes conditions générales et/ou de parties de celles-ci n'affecte pas la validité des autres (parties de) dispositions des présentes conditions générales. Les modifications et ajouts à l'accord et/ou aux conditions ne sont valables que s'ils sont consignés par écrit.

12.3. Les présentes relations juridiques entre les parties (et donc également les présentes conditions générales) sont exclusivement régies par le droit français.

- version 30 janvier 2025